

Département
de l'Isère

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PRIMARETTE**

L'an deux mil seize le 15 septembre à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de Primarette, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Angéline APPRIEUX, Maire.

Nombre de conseillers : 14
Nombre de présents : 13

Étaient présents : APPRIEUX Angéline, DELAY Jean-Louis, GAS Marcel, BRAGANTI Karine, SANTONAX Martial, AVALLET Michèle, HUREL Noël, LANTHEAUME Christiane, NORMAND Patrick, MERCIER Serge, POURCHERE Jean-Daniel, GUERRERO Elisabeth, GENTIL Franck.

Absents excusés : CARRION Adèle (donne pouvoir à APPRIEUX Angéline)

Date de la convocation : 09 septembre 2016

Secrétaire de séance : AVALLET Michèle

Objet de la délibération : Convention de participation financière aux frais de fonctionnement du centre médico-scolaire de la Côte Saint André.

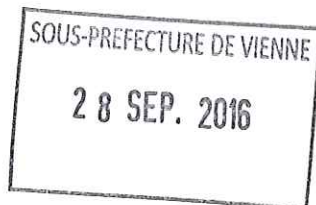
Madame le Maire,

Donne lecture au Conseil Municipal du courrier adressé par la mairie de La Côte St André qui rappelle que le Centre Médico-Scolaire du Territoire de Bièvre Valloire est accueilli par cette ville et qu'une partie des dépenses de fonctionnement de ce service est prise en charge depuis novembre 2008.

Une convention a été établie, formalisant le partenariat entre notre commune et le Centre Médico-Scolaire et justifiant l'établissement d'un titre de recette concernant la participation financière relative à ce dispositif.

Le Conseil Municipal après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité l'établissement de cette convention,
AUTORISE Madame le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.



Ainsi fait et délibéré ce jour, le 15 septembre 2016

Le Maire,
Angéline APPRIEUX

